

Présentation du mémoire de Projet Montréal présenté à l'OCPM dans le cadre des audiences publiques sur le projet de règlement des antennes de télécommunications de la Ville de Montréal



11 octobre 2011

Droits acquis

- **Plusieurs questions restent sans réponse**

- Est-ce que le droit acquis est associé aux équipements de télécommunications (antennes et support) et/ou au droit d'ériger une antenne à un endroit précis (immeuble, terrain)?
- Est-ce que le simple remplacement d'équipements désuets par de nouveaux équipements identiques met fin au droit acquis?
- Est-ce que la règle du 50 % de la valeur s'applique pour déterminer s'il peut garder son droit acquis?
- Est-ce que l'ajout d'antennes sur un immeuble ou sur un support d'antenne où il y avait déjà des antennes est couvert par l'ancienne ou la nouvelle réglementation?
- Est-ce que le remplacement d'un support d'antenne doit respecter les nouvelles considérations esthétiques prescrites dans la nouvelle réglementation?

- **Règlementation transitoire?**

Outils de gestion nécessaires

- **Inventaire des antennes**
 - Permet d'établir les antennes qui bénéficieront de droits acquis
 - Optimisation de l'emplacement des antennes
- **Déclaration obligatoire**
 - Antenne inutilisée
 - Locataire



Hauteur des antennes

- **Pertinence d'une limite fixée à 10 mètres de hauteur**
- **Consultations publiques pour les antennes de 15 mètres et plus**



Considérations esthétiques

- Enfouissement des boîtiers
- Boîtier complet



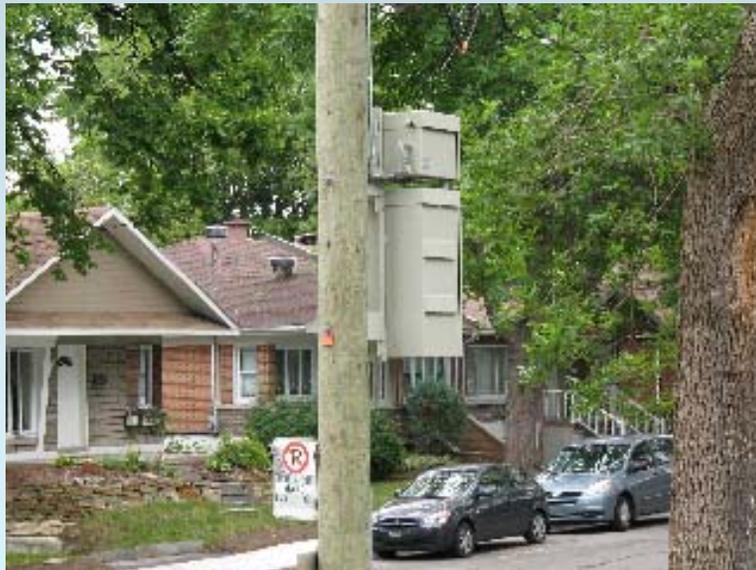
Conflits d'usages

- **Autres usages des toits plats**
 - Agriculture urbaine
 - Terrasses
 - Verdissement
- **Milieus sensibles à éviter**
 - Hôpitaux
 - CPE
 - Écoles



Tapage nocturne

- Problématique d'intégration des boîtiers et de leur entretien en milieu résidentiel



Concurrence et optimisation des réseaux

- **Contrat DAScom :**
un précédent dangereux dans
l'utilisation du mobilier urbain
- **Synergie entre les besoins de la Ville et
les entreprises de télécommunications**



Subsidiarité

- **Ville centre vs les arrondissements**
- **Ressources techniques à la Ville**
- **Uniformisation de la réglementation à travers les arrondissements**



Imprécisions du règlement

- **Interprétations absentes**
- **Définitions absentes**
- **Règlementation à géométrie variable**
 1. Les antennes sur le domaine public
 2. Support d'antenne
 3. Antennes sur un mur
 4. Antennes sur un toit
- **Critères qualitatifs difficilement applicables**